

**NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AU SEIN OU À
DESTINATION DES ETATS-UNIS, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DU JAPON, OU TOUTE AUTRE
JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.**

**Solvay finalise le financement de l'acquisition de Cytec
avec un taux de souscription de 100% à l'augmentation de capital
suite à la clôture du placement des scrips**

Bruxelles, 17 décembre 2015, 08:30 --- Solvay annonce aujourd'hui avoir finalisé le financement de l'acquisition de la société américaine Cytec. Cette acquisition permettra à Solvay d'élargir son offre de solutions et de matériaux avancés destinés à l'allègement des structures dans les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile, et lui permettra de renforcer son savoir-faire dans les formulations de spécialités pour l'industrie minière.

« Nous avons accompli l'acquisition et le financement de Cytec en moins de cinq mois et maintenons l'allure avec l'intégration de ses activités et de ses équipes au sein de la nouvelle structure du Groupe, désormais entièrement opérationnelle. Cytec marque une étape essentielle dans la transformation de Solvay, contribuant à renforcer nos capacités d'innovation et notre forte dynamique de croissance des bénéfices en 2016 et au-delà. », commente Jean-Pierre Clamadieu, CEO de Solvay.

Solvay maintient sa politique de distribution de dividende stable à croissante. Comme indiqué, le dividende nominal sera ajusté en fonction de la valeur des droits qui ont été distribués. Le facteur d'ajustement est de 93,98%. Cet ajustement n'affectera pas l'acompte sur dividende de 1,36 euro par action payable en janvier 2016. Le dividende total pour l'année sera toutefois ajusté via le paiement du solde du dividende prévu pour mai 2016.

Suite à la clôture du placement exempté des scrips par constitution accélérée d'un carnet d'ordres, un pourcentage additionnel de 4,98% des actions nouvelles que Solvay a offertes dans le cadre de son augmentation de capital de 1,5 milliard d'euros a été souscrit à un prix de 70,83 euros par action. Par conséquent, 100% de l'augmentation de capital ont maintenant été souscrits.

Chaque scrip a été vendu au prix de 4,9175 euros. Le produit net du placement des scrips revenant aux détenteurs de droits de préférence non exercés pendant la période de souscription avec droits s'élève à 4,9175 euros par droit. Le paiement pour la souscription d'actions avec droits et scrips devrait avoir lieu le 21 décembre 2015 ou aux alentours de cette date. La délivrance des actions nouvelles aura lieu le 21 décembre 2015 ou aux alentours de cette date. Le paiement du produit net du placement des scrips devrait avoir lieu le 21 décembre 2015 ou aux alentours de cette date.

* * * *

La présente communication écrite ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offres d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou n'importe quel autre Etat. Les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du Securities Act of 1933, tel que modifié, et ne peuvent pas être offertes, exercées ou vendues aux

**NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AU SEIN OU À
DESTINATION DES ETATS-UNIS, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DU JAPON, OU TOUTE AUTRE
JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.**

Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'exemption d'enregistrement applicable. Il n'existe pas d'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'offre aux Etats-Unis ou d'effectuer une offre publique de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

L'émission, l'exercice ou la vente de valeurs mobilières dans le cadre de l'offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certains Etats. Solvay n'accepte aucune responsabilité dans l'hypothèse d'une violation par quiconque de ces restrictions.

Les informations comprises dans ce document ne constituent pas et ne font pas partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans le présent document, dans des Etats dans lesquels une telle offre, sollicitation ou vente seraient contraires à la loi. Un prospectus pour les besoins de la Directive 2003/71/CE, telle que modifiée (ensemble avec toute mesure de transposition applicable dans tout Etat Membre, la « Directive Prospectus ») a été approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers belge le 2 décembre 2015 et est disponible pour consultation tel qu'exposé dans le présent communiqué de presse. Investir dans les actions nouvelles et les scrips et la négociation des droits comportent certains risques. Les investisseurs potentiels doivent lire le prospectus et doivent, en particulier, consulter la section "Facteurs de risque" dans le prospectus pour une analyse de certains facteurs qui doivent être examinés attentivement avant d'investir dans les droits, scrips ou actions nouvelles. La distribution du présent communiqué de presse peut être restreinte par la loi ou réglementation applicables dans certains pays. Par conséquent, les personnes qui viendraient à entrer en possession du présent document devront s'informer de telles restrictions et les observer.

Solvay n'a pas autorisé l'offre au public de valeurs mobilières dans des Etats Membres de l'Espace Economique Européen autres que la Belgique et la France. Concernant tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen autre que la Belgique et la France et qui a transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat Membre Pertinent »), aucune mesure en vue d'effectuer une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication d'un prospectus dans un tel Etat Membre Pertinent n'ont été prises ou ne seront prises. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent uniquement être offertes dans un Etat Membre Pertinent (a) à une personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini à l'Article 2(1)(e) de la Directive Prospectus ; ou (b) dans n'importe quelles autres circonstances qui ne nécessitent pas la publication par Solvay d'un prospectus conformément à l'Article 3 de la Directive Prospectus. Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « l'offre au public de valeurs mobilières » signifie une communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les valeurs mobilières à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'exercer, d'acheter ou de souscrire ces valeurs mobilières, tel que cela peut varier dans un Etat Membre en fonction de la mesure transposant la Directive Prospectus dans tel Etat Membre, et l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE (et les modifications s'y rapportant, y compris la Directive Modificative de 2010, dans la mesure où celle-ci a été transposée dans l'Etat Membre Pertinent), et inclut toute mesure de transposition pertinente dans l'Etat Membre Pertinent, et l'expression « Directive Modificative de 2010 » signifie la Directive 2010/73/UE.

**NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AU SEIN OU À
DESTINATION DES ETATS-UNIS, DU CANADA, DE L'AUSTRALIE OU DU JAPON, OU TOUTE AUTRE
JURIDICTION DANS LAQUELLE LA DISTRIBUTION OU LA DIFFUSION SERAIT ILLÉGALE.**

La présente communication s'adresse uniquement à (i) des personnes en dehors du Royaume-Uni ou (ii) à l'intérieur du Royaume-Uni, des personnes qui ont une expérience professionnelle concernant les investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion), Order 2005, tel que modifié (« l'Ordre »), ou qui sont des « high net worth entities », et autres personnes auxquelles elle peut être adressée légalement, relevant de l'Article 49(2) de l'Ordre (ces personnes, ensemble, étant les « Personnes Pertinentes »). Tout investissement ou toute activité d'investissement concernés par la présente communication seront accessibles uniquement à, et ne seront réalisés qu'avec, des Personnes Pertinentes. Toute personne qui n'est pas une Personne Pertinente ne peut agir ou se fonder sur ce document ou son contenu.

 [SUIVEZ-NOUS SUR TWITTER @SOLVAYGROUP](#)

Groupe international de chimie et de matériaux avancés, **SOLVAY** accompagne ses clients dans la recherche et la conception de produits et solutions de haute valeur ajoutée qui contribuent à répondre aux enjeux d'un développement plus durable : utiliser moins d'énergie, réduire les émissions de CO₂, optimiser l'utilisation des ressources naturelles, améliorer la qualité de vie des consommateurs. Solvay sert de nombreux marchés tels que l'automobile, l'aéronautique, les biens de consommation, la santé, l'énergie, l'environnement, l'électronique, la construction ou encore diverses applications industrielles. Le Groupe, dont le siège se trouve à Bruxelles, emploie environ 30 000 personnes dans 53 pays, et a réalisé un chiffre d'affaires pro forma d'environ 12 milliards d'euros en 2014. Solvay SA (**SOLB.BE**) est coté à la bourse **EURONEXT** de Bruxelles et de Paris (Bloomberg : **SOLB.BB** - Reuters : **SOLB.BR**).

Lamia Narcisse
Media Relations
+33 1 53 56 59 62

Caroline Jacobs
Media Relations
+32 2 264 1530

Maria Alcon
Investor Relations
+32 2 264 1984

Geoffroy Raskin
Investor Relations
+32 2 264 1540

Bisser Alexandrov
Investor Relations
+32 2 264 3687

This press release is also available in English. - Dit persbericht is ook in het Nederlands beschikbaar.